

Vélizy-Villacoublay, le 25 août 2021
18:00

Communiqué de presse

Eiffage devient l'actionnaire unique d'Aliénor, société concessionnaire de l'autoroute A65

Eiffage a décidé ce jour de faire usage de son droit de préemption sur les 35 % du capital d'Aliénor détenu par Sanef, co-actionnaire historique d'Eiffage. Aliénor est la société concessionnaire de l'autoroute A65 jusqu'en 2067 (www.a65-alienor.com).

Eiffage est par ailleurs entré en négociation exclusive de gré à gré avec Sanef pour l'acquisition de 100 % du capital de Sanef Aquitaine, société titulaire du contrat d'exploitation-maintenance de l'A65 et détenue jusqu'ici intégralement par Sanef.

Une fois finalisées, ces transactions d'un montant total de 222 millions d'euros permettront à Eiffage de se renforcer au capital d'Aliénor et de détenir sa société d'exploitation, Sanef Aquitaine. Eiffage deviendra alors l'unique actionnaire de ces deux sociétés.

L'investissement dans Aliénor et Sanef Aquitaine sera financé par Eiffage sur sa trésorerie disponible. Il est soumis à des conditions suspensives et réglementaires usuelles et sa réalisation devrait intervenir au cours du 2^e semestre 2021.

Contact investisseurs

Xavier Ombrédanne
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56
E-mail : xavier.ombredanne@eiffage.com

Contact presse

Sophie Mairé
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62
E-mail : sophie.maire@eiffage.com